



Cahors, le 23 février 2024

## INFORMATION RIVERAINS

**OBJET : Fermeture de l'avenue Maryse-Bastié les nuits du 4 mars au 7 mars, de 20 h à 5 h, dans le cadre du démarrage des travaux de l'avenue Maryse-Bastié.**

Madame, Monsieur,

**L'avenue Maryse-Bastié va à partir du mois de mars faire l'objet d'un réaménagement global** (dans la portion allant du rond-point du pont Stéphane-Hessel jusqu'au rond-point situé à proximité des magasins King jouet et Weldom). Les travaux de l'avenue assurés par le Département du Lot (chaussée), la Ville de Cahors (trottoirs et traversées piétonnes) et par Territoire d'énergie Lot (enfouissement des réseaux), sont prévus pour une durée d'environ 6 mois.

Dans le cadre de ce chantier, **une opération de rabotage de la chaussée, nécessitant au préalable une intervention de désamiantage, est prévue du 4 au 7 mars de 20 h à 5 h.**

Pendant ces trois nuits, **l'avenue sera fermée à la circulation. Aucun véhicule ne pourra circuler dans l'avenue et accéder aux rues adjacentes entre 20 h et 5 h** (sauf véhicules de secours). **Voir détail au verso.**

**L'opération de désamiantage nécessite en effet la mise en place d'un protocole réglementaire de sécurité strict**, indispensable au bon déroulé des opérations et à la protection des personnes intervenant sur le chantier et des riverains. Le revêtement de la chaussée sera notamment arrosé en continu, empêchant ainsi l'émission de poussières dans l'air. Les agents de chantier seront équipés de combinaisons de protection et les camions devront être lavés régulièrement.

**La circulation piétonne restera possible aux abords de l'avenue, au-delà du périmètre de sécurité** mis en place par l'entreprise Eiffage, qui sera matérialisé par des barrières.

**Pendant ces trois nuits, nous invitons les riverains à prendre leurs dispositions pour accéder à leur domicile avec leur véhicule en dehors des horaires de fermeture** (voir détail au verso).

À l'issue de cette phase de désamiantage-rabotage, **les travaux d'aménagement de l'avenue se poursuivront dès la mi-mars**, pendant une période estimée à environ six mois\*. Le trottoir côté droit (dans le sens de circulation vers Pradines) sera notamment aménagé en voie piétons-cyclistes et sera séparé de la chaussée automobile par des plantations. Cet aménagement facilitera les déplacements doux, dans un cadre de vie embelli, végétalisé et sécurisé.

### **Déroulé du chantier :**

- Enfouissement des réseaux. Période prévisionnelle\* : de mi-mars à juin.
- Réfection des trottoirs et sécurisation des traversées piétonnes. Période prévisionnelle\* : de mi-avril à juillet
- Mise en œuvre de l'enrobé sur chaussée. Période prévisionnelle\* : début août

Pendant cette période, des modifications de circulation sont à prévoir. Des mesures de circulation alternée seront mises en place.

Conscients des désagréments occasionnés pendant cette période, qui permettront de donner suite à de fortes attentes exprimées dans le quartier en assurant la sécurisation des déplacements sur l'avenue, soyez assurés de toute notre vigilance au bon déroulement de ces travaux.

En cas de besoin, pour toute question relative au chantier, vous pouvez contacter :

Christophe Leroy : 06 73 67 20 81 ou Mélanie Sanson : 06 99 58 00 31

*\*Période prévisionnelle, sous réserve des contraintes techniques et météo*

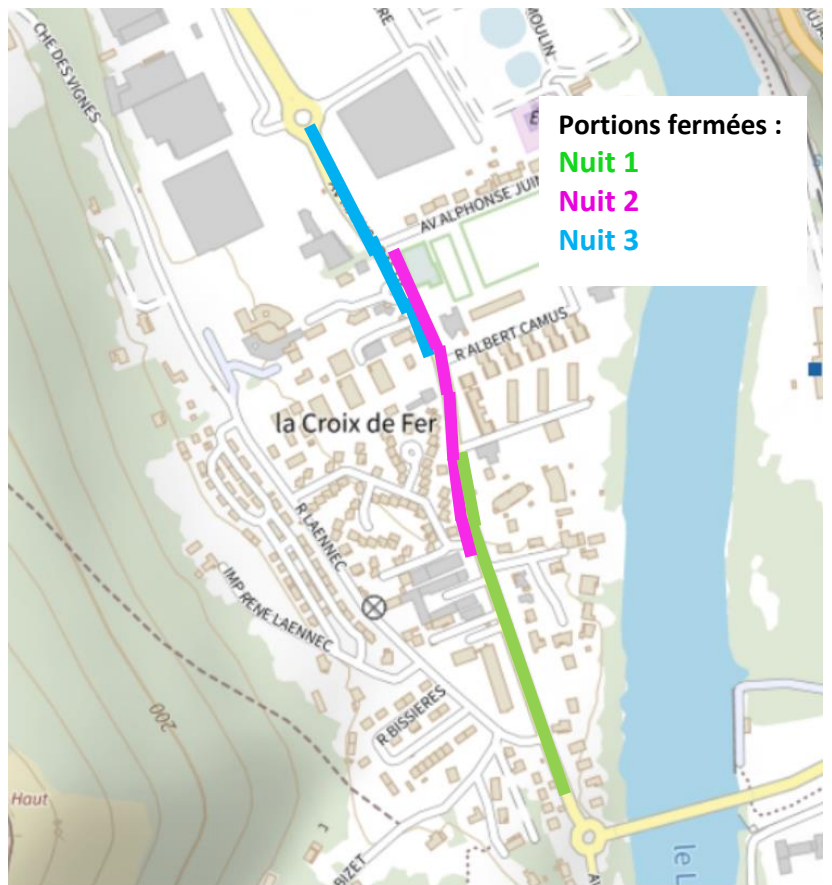


Voir verso

## Opération de désamiantage-rabotage du 4 au 7 mars 2024

### Mesures de circulation

- **Nuit 1 : du 4 au 5 mars de 20 h à 5 h :**
  - Avenue Maryse-Bastié barrée entre le giratoire des remparts et la rue St Exupéry
  - La rue St Exupéry restera accessible depuis le nord de l'avenue Maryse-Bastié
  - Accès et sorties par les rues des Pinsons, Laennec et l'impasse Daurat interdits
- **Nuit 2 : du 5 au 6 mars de 20 h à 5 h**
  - Avenue Maryse-Bastié barrée entre la rue des Pinsons et la rue Alphonse-Juin
  - La rue Alphonse-Juin restera accessible depuis le nord de l'avenue Maryse-Bastié
  - Accès et sorties par les rues des Pinsons, St Exupéry et Albert-Camus interdits
- **Nuit 3 : du 6 au 7 mars de 20 h à 5 h**
  - Avenue Maryse-Bastié barrée entre la rue Albert-Camus et le giratoire Hélène-Boucher
  - La rue Albert-Camus restera accessible depuis le sud de l'avenue Maryse-Bastié
  - Accès et sorties par la rue Alphonse-Juin interdits



#### Itinéraire conseillé pour les véhicules légers et poids lourds en transit :

- Avenue Pierre-Séard, Avenue André-Breton, Allée des Soupirs
- Pont Louis-Philippe, avenue Anatole-de-Monzie, avenue de la Beyne
- RD 820 (rocade)